

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TIZI-OUZOU
DAÏRA D'AZAZGA
COMMUNE D'AZAZGA
NIF N°098415185123231

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Le chargé de la gestion des affaires de la commune d'AZAZGA, conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec une exigence des capacités minimales N° 08/2025 en vue de l'exécution projet suivant : **Réalisation de 03 salles de classes en surélévation à l'école primaire TAMAZIRT Arezki, TIRSATINE**

Qu'à la suite de l'évaluation des offres, le projet est attribué à titre provisoire aux entreprises suivantes :

Projet	L'entreprise	Montant (DA/ TTC)	Montant corrigé (DA /TTC)	Délai	Critère de sélection/observation
Réalisation de 03 salles de classes en surélévation à l'école primaire TAMAZIRT Arezki, TIRSATINE	ETBPH HADJ ARAB Samir NIF N° : 189154001928174	13.854.337,00 DA/TTC	/	04 Mois	Offre moins disant parmes les prés qualifiés techniquement Dossier complet

Les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire un recours de la commission des marchés dans un délais de dix(10) jours à compter de la date de la parution de ce présent avis dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ,la presse et ce conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

AZAZGA le :

Le chargé de la gestion des
Affaires de la commune